Le Congrès International DES MINEURS

LA QUATRIEME JOURNEE. — LE TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS. — LA JOURNEE DE HUIT HEURES.

Berlin, 5 juin. — La quatrième journée du Congrès est présidée par le citoyen Callewaert, député belge.

C'est la question du travail des femmes et des enfants qui vient en discussion.

Les Allemands proposent qu'il soit interdit d'occuper les enfants de moins de 14 ans dans les industries charbonnières et avant l'âge de 16 ans dans les travaux souterrains.

Les Autrichiens proposent d'interdire l'occupation des femmes dans l'industrie charbonnière.

Les Belges appuient ces propositions, les Anglais s'abstiennent n'ayant de mandat sur ces questions.

Le citoyen BEXANT, au nom de la délégation française donne la statistique des enfants et des femmes occupés dans les mines françaises. Il déclare que la question se trouve liée à la question de l'augmentation de salaire du chef de famille ; les organisations françaises ont besoin d'être consultées sur le fond même. C'est pourquoi, n'ayant pas de mandat la délégation française ne peut pas prendre part au vote : comme la délégation anglaise, elle s'abstiendra.

LES HUIT HEURES

Le citoyen WADSWORTH, délégué anglais, propose, au nom de sa fédération, des félicitations aux mineurs anglais d'avoir pu obtenir du Parlement le vote de la loi de huit heures qui sera appliquée en juillet prochain.

Il dit que ladite loi a été, comme chaque réforme ouvrière du reste, combattue par les gros industriels.

Les patrons mineurs prétendent aussi imposer des conditions nouvelles de salaires en raison de l'application de la loi, mais les ouvriers s'y refusent. Le délégué espère qu'avec une bonne diplomatie tout s'arrangera et que la loi nouvelle sera appliquée sans heurt.

La délégation anglaise ne se fait pas d'illusions, elle sait que le succès n'est pas encore complet, et c'est pourquoi elle votera la résolution de huit heures, de l'entrée à la sortie de la mine.

Le citoyen LAMENDIN dit que la délégation française s'associe à la motion anglaise. Il fait l'historique de la question des huit heures en France. Nous avons été dotés les premiers, et après bien des assauts d'une loi, qui sans déroger aux usages établis dans les régions plus favorisées, instituait la loi de huit heures par paliers.

Des modifications ont été apportées par la Chambre sur les instances des représentants des ouvriers, demandant que la loi s'applique à tout le personnel du fond, qu'elle réduise, en les limitant, les dérogations, qu'elle prévoie des pénalités contre les contrevenants, et qu'elle élargisse les pouvoirs du délégué mineur pour la surveillance.

Cette loi est au Sénat actuellement. Cette assemblée ne se presse pas de la mettre à son ordre du jour, malgré les nombreux rappels de la Fédération des mineurs et même du ministre du travail, nous ferons cependant l'impossible pour aboutir. sans nous lasser jamais de réclamer huit heures de l'entrée à la sortie.

Le citoyen MAROILLE, délégué belge, soutient la proposition qui est d'autant plus motivée qu'une nouvelle maladie atteignant les yeux a été constatée chez les mineurs.

En Belgique, dit-il, une loi a été votée instituant neuf heures et demie dès son application et neuf heures en 1912, mais elle se trouve retenue dans les cartons du Sénat belge ; bien qu'elle ne nous satisfasse que partiellement nous en réclamons le vote, parce que c'est un progrès marqué.

En effet en supposant cette loi votée et en application, il en résulterait sur le système actuel, une réduction de travail de :

Une demi-heure pour 28,047 ouvriers.
Une heure à une heure et demie pour 16,466 ouvriers.
Une heure et demie à deux heures et demie pour 5,923 ouvriers.
Une heure et demie à deux heures et demie pour 5,923 ouvriers.

La délégation belge votera cependant la résolution demandant huit heures de l'entrée à la sortie.

Les délégués WYTSMAN, allemand et DANISCH, polonais, voteront la résolution ; ils font constater qu'en Allemagne il n'y a pas de loi sur la durée du travail dans les mines, il y bien un comité d'hygiène qui fonctionne très mal du reste. Le nombre des invalides augmente constamment dans le travail des mines.

En Bavière, la Chambre avait voté une loi de réglementation, mais le Sénat l'a repoussée.

Le citoyen IWAUZIGER, délégué autrichien, déclare qu'on a réduit en Autriche la durée du travail de dix heures à neuf heures et demie et aujourd'hui à neuf heures, et que la production n'a pas baissé. Il donne du reste une statistique très nette sur la question.

Il votera la résolution.

La séance de demain sera présidée par le citoyen Edwards, délégué anglais.

DANS LA RÉGION

A SAINS-EN-GOHELLE

Une balle dans la tête

Etreint d'une maladie incurable et las de souffrir, un ouvrier mineur se suicide d'un coup de revolver dans la tête

Hier, vers deux heures et demie de l'après-midi, Eugène Audegond, 42 ans, ouvrier mineur, originaire de Seine-et-Oise, et demeurant dans les corons de la fosse 10 de la Compagnie des mines de Béthune, partait de chez lui disant qu'il allait chercher une clef chez le maréchal-ferrant.

C'était un prétexte, car il se rendait dans un champ situé à environ 200 mètres de son habitation et se tirait un coup de revolver dans la tête.

La mort fut foudroyante.

Audegond, qui laisse une veuve et trois enfants, souffrait depuis deux ans d'une grave maladie. Il avait manifesté plusieurs fois l'intention de se suicider, n'ayant aucun espoir de guérison.

A CAMBRAI

M. le Sous-Préfet l'échappe belle

L'automobile qui le transportait est tamponnée par un car électrique

Un accident de la rue dont les conséquences ne furent heureusement pas graves s'est produit avant-hier entre cinq heures et demie et six heures du soir à l'angle des rues Saint-Nicolas et des Liniers.

A cette heure, une voiture-automobile dans laquelle se trouvaient M. Decharme, sous-préfet, sa dame et sa belle-mère Mme Marx, remontait la rue Saint-Nicolas.

A l'angle de cette rue et de la rue des Liniers l'auto fut prise en écharpe et violemment tamponnée par un car électrique venant de Saint-Druon. Sous le choc, la voiture pivota et Mme Marx fut projetée sur la chaussée. Heureusement la mère de Mme Decharme ne se fit aucune blessure sérieuse dans sa chute. Quant à M. le sous-préfet et sa dame, ils en furent quittes pour la peur que leur occasionna la rude accolade du tramway tamponneur.

Tout se borne donc à des dégâts matériels importants qui intéressent d'ailleurs autant le car que l'automobile.

A LILLE

Une rixe de Prêtres

Un prêtre grec est passé à tabac dans la sacristie de l'église Saint-Maurice par des curés romains. — Une scène vaudevillesque au commissariat

Il faudrait la verve d'un Courteline secondée par le brio d'un interprète à la Coquelin ou Brasseur pour faire revivre cette scène burlesque que vécut Lille durant quelques heures. L'immortel Boileau qui peignit dans son « Lutrin » et en vers classiques, les rivalités de gens d'église, se fût déclaré incompétent ; il faut un Molière pour faire entrer cet acte dans l'histoire.

Du reste, le rôle du narrateur se borne, le plus souvent à laisser parler les acteurs. C'est ce que nous ferons.

Prêtre en mission

Par un train de la soirée arrivait vendredi à Lille, de Paris, un saint homme, barbu et chevelu, portant tonsure et soutane, imposant de calme oriental et d'aspect sculptural.

On rêve de ces têtes-là pour peindre des scènes bibliques ! Le prêtre a la voix solennelle des basses nobles propre à narrer les grands exploits ou à clamer sur les masses les vérités révélées.

Le voyageur était muni d'un permis de chemin de fer à demi-place et, dès sa descente du train, se fit conduire dans un établissement congréganiste, le couvent Saint-Joseph, de la Compagnie de Jésus, rue Solférino.

Voilà d'abord pour édifier les liquidateurs et législateurs qui se figurent qu'il n'y a plus de congrégations en France.

Dans la sainte maison, sur laquelle flotte l'ombre d'Ignace de Loyola, il n'y avait point de place pour le prêtre exotique.

On le dépêcha, avec un domestique pour guide, chez M. l'abbé Albert Willot, 28 ans, rue Auber, 6.

Là, le prêtre venu des lointaines régions où le Christ, suivant la tradition, marcha nu-pieds évangélisant et soulevant le peuple contre les pharisiens et les princes des prêtres, reçut l'hospitalité.

Hospitalité soupçonneuse et moins large que celle que l'on reçoit — père de l'Eglise du Mont-Liban, tombé de vos hauteurs dans notre Béotie, vos souvenirs doivent en témoigner — chez les sectateurs de l'Islam.

Pendant que le prêtre barbu sommeillait, des yeux rêvés au trou de la serrure, des yeux sanctifiés par la bénédiction de Rome et ouverts à la lumière falote dispensée par le dogme, veillaient sur son sommeil.

Lorsque le prêtre nourri du miel de la doctrine s'éveilla dans la maison de son hôte, celui-ci et ses gens le conduisirent tout droit devant un tribunal.

Quel était en effet, ce chrétien qui osait enseigner au nom du dieu de pauvreté et venait demander asile à ses frères qui n'avaient pas comme lui longue barbe et longs cheveux, mais des maisons confortables avec domestique et chambre d'étranger ?

Le « monseigneur » devant lequel il comparut fut, paraît-il-il, convaincu de l'excellence des intentions du prêtre errant, puisque de la rue de la Bassée — où se tint cette sorte de tribunal ecclésiastique — le père grec se retrouva au matin devant l'église Saint-Maurice.

L'église, poste de police

L'église Saint-Maurice, avec son aspect architectural de Renaissance truquée, paraissait au prêtre oriental le refuge de la foi à Lille.

D'un pas délibéré il pousse l'huis; musulman il eut, dès le seuil, ôté ses babouches, convaincu de la sainteté du lieu.

Ce devait être là, en effet, l'édifice magnifique élevé par la foi en hommage à celui dont le sceptre régit tous les mondes et qui par sa flèche érigée au-dessus de la ville porte les hommages des croyants aux pieds du Tout Puissant.

Dans l'église le prêtre déchanta. A peine y était-il — nous lui laissons la parole dès ce moment — que violemment des gens portant comme lui soutane le bousculèrent avec force pincons au bras et bourrades fraternelles entre les omoplates, jusqu'à la sacristie où on l'enferma.

Dans l'église, ce fut parmi les fidèles un émoi considérable; c'est un escroc, disait-on ! A l'extérieur on lançait les gros mots : un curé satyre !

On réquisitionna un agent, l'agent Mathon du 3e arrondissement qui, paterne, conduisit au poste les belligérants — car il y en eut — les prêtre grec et l'abbé P..., qui paraît-il, bourrait le premier de coups de poing dans le dos.

Paroles aigres d'un prêtre d'ailleurs

Devant M. Jénot, sceptique, actif et avisé magistrat d'arrondissement, comparurent les parties.

C'est une tentative d'escroqueries disaient les prêtres locaux c'est requéraient contre leur confrère étranger.

Celui-ci grave comme un musulman qui se peigne la barbe sortit ses papiers.

Ils établissaient que le père Alexis Ma'touk, religieux basilien de Saint-Jean-Baptiste au couvent de Choeir (Mont Liban) était autorisé à dire partout la messe.

Un « laisser passer » en date du 3 novembre 1905 et signé par le patriarche d'Antioche le recommandait chaudement à tous ceux pour qui les encouragements du Christ font loi.

Le prêtre grec avait en outre des autorisations de dire la messe signées par l'évêque de Versailles (1095), l'évêque de Gand (1909) et de l'archevêque de Malines (Belgique) du 19 janvier 1909.

Celle-ci disait :

« Nous autorisons le père Basilien Ma'touk à célébrer la Sainte messe dans une des églises de la Cie de Jésus, aussi longtemps qu'il se trouvera dans notre diocèse».

Nous n'y ajoutons pas le nom des prélats absolument étrangers et irresponsables à ce fait divers.

Le père Ma'touk avait en outre un «exeat» du primat catholique d'Amérique prévenant « ses frères » que le père grec venait en France pour étudier la langue et pouvoir ensuite prêcher dans les pays de langue française de l'Orient.

On — ce on avait une soutane — demanda au commissaire : vous allez conserver cet individu ?

Sarcastique et froid le magistrat ne put que déclarer qu'il n'y avait pas délit — du moins à la charge du pauvre homme qu'on lui amenait et auquel comme gage de fraternité laïque il offrit cordialement la soupe et le bœuf.

Mauvais serviteurs de Dieu !

Evidemment cette affaire n'a aucune espèce d'importance, mais rien n'est comique comme les imprécations du prêtre grec contre ses confrères lillois.

Dans sa langue syriaque, ce qui rendait plutôt l'entretien pénible entre lui et le commissaire, il lâchait ces grosses vérités évidentes : « Clergé français, toilette comme de moiselle... pas homme dessous... Pas sentiments chrétiens ! Christ serait encore [illegible] en croix par eux, etc., etc. »

Christ serait encore mis en croix par les prêtres n'en retenons pas davantage de la bouche de ce missionnaire traîné au poste par ses confrères.

L'affaire aura, paraît-il, son épilogue en justice de paix où les vicaires viendront répondre des violences exercées sur leur collègue.

A LOOS

La confession d'un détenu DE L'ABBAYE

Il s'accuse d'être l'auteur de deux cambriolages commis à Paris

Condamné à 5 ans de prison et à 10 ans d'interdiction de séjour par la cour d'appel de la Seine pour cambriolages commis à Paris, un sieur Eugène Schmidt, 36 ans, est pensionnaire, depuis un an environ, de la Maison Centrale de Loos.

Quel est le mobile qui poussa le prisonnier à faire des confidences graves et dangereuses pour sa sécurité future à un des membres de l'administration pénitentiaire ? Nul ne saurait le dire, mais ce qui semble le plus plausible, c'est probablement le vif désir du détenu de voyager aux frais de la princesse et de revoir « Pantruche », théâtre de ses exploits de cambrioleur émérite.

Car Schmidt n'est pas un malfaiteur ordinaire. Dédaignant les « travaux » de force, toujours il opéra avec douceur et sans bruit.

Quand il avait étudié un coup, il s'introduisait normalement dans la place, en l'occurrence, bar, maison de commerce et il se dissimulait derrière un meuble ou sous un comptoir. Puis patiemment il attendait que la nuit venue le commerçant ferme son établissement et aille se coucher.

Une fois seul, le cambrioleur, sûr que personne ne viendrait plus le déranger, le rat de bar sortait de sa cachette et opérait tranquillement, silencieusement, raflant tout ce qui lui semblait intéressant d'emporter et regagnait son trou.

Le lendemain, la maison rouvrait ses volets, les consommateurs arrivaient et, profitant de l'affluence de monde, notre homme débusquait à la douce, se mêlait aux clients et s'esbignait, les poches pleines.

C'est ainsi que, d'après ses aveux non sollicités, il opéra dans la nuit d'un samedi d'août 1906 en un bar de la rue Montmartre, en face de la rue d'Uzès.

S'étant caché à deux heures du matin dans les water-closets de l'établissement, il attendit la fermeture et put alors pénétrer dans la salle de débit où, dans le tiroir du comptoir, il put enlever une somme de 150 francs.

Le cabaretier ne s'aperçut du vol que lorsque l'auteur était déjà loin.

En septembre de la même année, Schmidt opéra de la même façon à l'académie de billard de l'Olympia, où, sous un comptoir, il avait dissimulé sa benoîte personne.

Un tiroir ouvert lui rapporta un maigre butin, 5 à 6 francs au maximum ; par contre, un autre tiroir, pour lequel le voleur dut faire violence à ses instincts habituellement réfractaires à toute fracture lui livra de quoi le faire sourire : 16 jeux de billes de billard, valant au total environ 2.000 francs, et que plus tard il vendit à un receleur pour la somme fus modique de 150 francs.

C'est toute cette histoire que le pensionnaire de l'Abbaye de Loos raconta et pour laquelle un voyage à Paris va lui être offert.

A TOURCOING

Un commerçant s'asphyxie avec du Gaz

Il ouvrit le bec, se coucha sur son lit et attendit la mort

Un commerçant de notre ville a été trouvé mort dans sa chambre hier matin dans les circonstances suivantes.

Mme Robert, domiciliée rue de Moscou, est femme de journée chez les époux Orélis, marchands de couronnes, 38, rue Saint-Jacques.

Hier en arrivant, elle fut fort étonnée de trouver le magasin fermé. Elle allait frapper pour éveiller ses patrons, lorsqu'ayant mis par hasard la main sur la poignée, elle vit la porte s'entrebailler.

Très étonnée, elle pénétra dans l'établissement. Le gaz était encore allumé, et son étonnement s'en accrut.

Cependant voulant pousser ses investigations jusqu'au bout elle chercha à entrer dans la cuisine. Cette fois la porte était hermétiquement fermée.

Prise de peur cette fois, elle se précipita dans la rue et raconta à un agent toutes les péripéties de sa visite.

L'agent la conduisit au commissariat et M. Broon revint avec elle jusqu'à la rue Saint-Jacques.

On força toutes les portes qui résistaient et on aperçut le commerçant couché tout habillé sur son lit.

Le malheureux qui ne jouissait plus de toutes ses facultés mentales avait eu quelques contrariétés dans la journée. Le soir, un peu après sa rentrée, vers 9 heures, sa femme était partie pour Roubaix.

Hanté par ses idées noires il était alors monté dans sa chambre, avait ouvert le gaz et se couchant sur le lit avait attendu la mort.

Le docteur Julien a fait les constatations d'usage.

François Orélis qui était âgé de 44 ans, avait résidé longtemps dans les colonies.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

Le Budget de 1910

LES DEPENSES DEPASSENT LES RECETTES DE 220 MILLIONS

Paris, 5 juin. — On sait que M. Caillaux, ministre des finances, a entretenu le conseil des ministres de l'élaboration du budget pour l'exercice 1910.

La tâche du ministre des finances est, cette année, rendue plus difficile par la situation financière. En effet, en raison de la diminution des recettes, le budget du prochain exercice se présente avec un déficit de 60 millions, et cela même en admettant qu'il n'y ait aucune augmentation des dépenses publiques de 1909 à 1910.

Or, tel n'est pas le cas. Les propositions de dépenses primitivement formulées par les différents départements ministériels comportaient des augmentations de crédit s'élevant à environ 160 millions.

M. Caillaux avait donc à faire face à un déficit de 220 millions.

Il est vrai que le ministre des finances est parvenu à obtenir de ses collègues du cabinet d'assez notables réductions sur leurs premières prévisions.

Le désespoir d'un père

Sa fille s'étant pendue, il se fit sauter à la dynamite

Meaux, 5 juin. — Un drame du désespoir dont l'horreur est encore venue accentuer la sombre tristesse s'est déroulé, hier matin, au hameau de Moroutru, commune de La Ferté-sous-Jouarre.

Un habitant de la localité, M. Charles Gayet, carrier, âgé de cinquante-trois ans, resté veuf, il y a quelques années, avec trois enfants dont une fille, mariée du reste, âgée maintenant de vingt-cinq ans, était tout étonné, vers sept heures, au moment de se rendre à son travail, de ne pas apercevoir cette dernière, toujours levée dès l'aube cependant. Inquiet, il monta jusqu'à la chambre qu'elle occupe et trouva la jeune femme pendue.

Fou de douleur, le malheureux père se rendit dans un grenier et se plaçant une cartouche de dynamite sur la poitrine la fit éclater. L'explosion terrible réduisit en miettes le corps du farouche désespéré dont les débris informes furent projetés jusque dans la rue à travers la toiture trouée par la déflagration.

Le trafic des grâces

L'instruction est suspendue

Paris, 5 juin. — L'interrogatoire de Marix devait être continué aujourd'hui, mais l'inculpé s'étant pourvu devant la Chambre des mises en accusation contre l'ordonnance du juge repoussant sa demande de mise en liberté provisoire, et ce pourvoi étant suspensif, M. André a donné hier soir des ordres pour que le capitaine ne soit pas aujourd'hui extrait de la prison de la Santé.

L'héritière de Hollande est baptisée

La Haye, 5 juin. — C'est aujourd'hui qu'a eu lieu dans une des églises protestantes de la Haye, la Willemskerk, le baptême de la princesse Juliana.

A une heure et demie, la reine et le prince Henri ont quitté le palais pour se rendre à l'église. A l'entrée de l'édifice, ils ont été reçus par le grand-maître des cérémonies et par une commission du consistoire et du Collège des notables de l'Eglise réformée qui les conduisirent à leurs sièges.

Aux côtés du couple royal ont pris place la reine mère et la grande-duchesse de Mecklembourg-Schwerin, la princesse douairière de Wied, les princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt, d'Erbach-Schoenberg et de Wied, ainsi que le régent de Brunswick, le duc de Mecklembourg et le prince d'Erbach-Schoenberg.

Après quoi a commencé la cérémonie religieuse dont la première partie s'est composée du chant d'un psaume, d'une prière et d'une courte allocution prononcée par le pasteur Gerretsen chapelain auxiliaire de la cour.

Un quart d'heure environ après le départ pour l'église de la reine et du prince, le cortège conduisant la petite princesse a quitté à son tour le palais.

Il se composait de trois voitures de gala: dans les deux premières avaient pris place le maître des cérémonies et les chambellans chargés de tenir les pans de la robe de baptême: dans la troisième, traînée par six chevaux, le grand-maître, la grande-maîtresse de la reine et la garde portant la princesse Juliana.

Celle-ci a été reçue à l'entrée de l'église avec les mêmes honneurs que ses parents et portée au pied de la chaire.

Après la lecture de la liturgie du baptême, la reine a pris sa fille dans ses bras et l'a tenue elle-même sur les fonts baptismaux.

ALPHONSE XIII A BIARRITZ

Biarritz, 5 juin. — Le roi d'Espagne est arrivé en automobile à midi. Il s'est rendu à l'hôtel du palais où il a déjeuné.

L'après-midi, Alphonse XIII a excursionné en automobile aux environs de la ville.

Le roi passera la nuit à l'hôtel du palais. Il quittera Biarritz demain soir.

Graves incidents au Mans

Sous-officiers frappés par des soldats mutinés de la prison militaire

Le Mans, 5 juin. — Une mutinerie a éclaté à la prison militaire du Mans.

Les prisonniers, au nombre de 21, étaient dans le préau, quand ils refusèrent de regagner leurs cellules.

Les sergents surveillants essayèrent de ramener les mutins au calme.

L'un d'eux eût ses vêtements lacérés et plusieurs sous-officiers furent frappés.

Le major de la garnison, prévenu en toute hâte, vint à la prison. Il fut accueilli par des huées. Du renfort fut alors demandé au 31e d'artillerie, qui envoya un fort piquet.

Le général de Langle de Cary procède lui-même à une enquête.

Les prisonniers prétendent qu'on voulait leur imposer des corvées supplémentaires.

L'affaire Dupont

LES OFFICIERS INSTRUCTEURS CONTINUENT L'EXAMEN DES PAPIERS SAISIS

Paris, 5 juin. — Ainsi que nous l'avons annoncé hier, l'instruction ouverte par le parquet maritime de Cherbourg sur la plainte portée contre M. Dupont, ancien chef de cabinet de M. Thomson, ne sera pas achevée aussi tôt qu'on avait pu le croire tout d'abord.

Les officiers instructeurs se livrent, en effet, à un nouvel examen des documents saisis. Avec l'aide de deux sous-directeurs de l'administration centrale du ministère de la marine, M. Alheilig, ingénieur en chef à la direction de la flotte en construction et M. Guilbert, à la direction de la flotte armée, ils revisent le classement opéré entre les documents officiels et les documents personnels.

M. Dupont a assisté hier à cette opération, qui s'est poursuivie toute la journée au ministère de la marine.

L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

Paris, 5 juin. — On sait que le parquet d'Autun a été saisi d'une plainte du ministre de la marine contre la Société du Creusot.

Aujourd'hui sur commission rogatoire de ce parquet, M. Albanel, juge d'instruction, à Paris, a fait saisir chez un agent de la société, à Nanterre, des documents et une correspondance.

Le Statut des Fonctionnaires

Paris, 5 juin. — La commission d'administration générale a terminé hier l'examen du projet de loi du gouvernement sur le statut des fonctionnaires.

Elle a repris l'examen de l'article 21 qui réservait au gouvernement le droit de réformer les décisions du conseil supérieur de discipline et a maintenu ses précédentes décisions, toujours prête cependant à accepter la suspension des garanties concédées aux fonctionnaires lorsqu'elles pourront créer un danger pour la sûreté de l'Etat.

La commission a préparé un texte en ce sens, qu'elle a chargé son rapporteur de communiquer au garde des sceaux.

La commission a examiné en outre toute la partie de la loi relative à la mise en disponibilité, au licenciement et à la retraite.

Elle a décidé de maintenir son texte en y ajoutant les dispositions du projet du gouvernement qui lui ont paru utiles.

Enfin, elle a adopté dans son ensemble, avec de simples modifications de forme, le texte du gouvernement relatif aux associations de fonctionnaires.

L'espace conquis

Un réseau de voies aériennes. — Les premiers départs auront lieu en septembre.

Paris, 5 juin. — Dans sa conférence faite au Palais du Luxembourg, devant le groupe sénatorial de l'aviation, M. René Quinton, président de la Ligue nationale aérienne, s'est fait l'interprète d'une importante nouvelle.

D'ici quatre ou cinq mois au plus tard, le public français pourra disposer de moyens de transports aériens.

Un premier réseau de lignes aériennes sera créé à travers la France. Il sera desservi par cinq grands ballons dirigeables ou croiseurs aériens de 3.500, de 5.000 et de 7.000 mètres cubes. Ces navires pourront transporter de huit à vingt voyageurs en plus de l'équipage.

Quatre lignes vont être immédiatement établies : celle de l'Est, reliant Paris à Nancy par Meaux et Reims. Le grand hangar de Paris est presque terminée. On peut le voir au champ de manœuvres d'Issy-les-Moulineaux. Il pourra contenir à la fois deux dirigeables. Les hangars de Meaux et de Nancy sont également terminés. Celui de Reims sera achevé avant deux mois.

La ligne du Sud-Est qui se prolongera jusqu'à Lyon est amorcée. Les deux premiers hangars de Juvisy et de Fontainebleau vont être mis en construction d'ici quinze jours au plus tard.

La ligne du Sud-Ouest se prolongera jusqu'à Pau. Elle suivra la direction Orléans-Tours-Bordeaux. Le hangar terminus de Pau est en construction : celui d'Orléans va être commencé d'ici dix jours.

La ligne de l'Ouest reliera Paris à Rouen avec escale à Sartrouville où le hangar-abri existe déjà.

La construction de tous ces ports d'attache et des dirigeables qui circuleront sur ces lignes est due à la généreuse initiative de M. Deutsch de la Meurthe, l'un des vice-présidents de la Ligue nationale aérienne.

Les croiseurs aériens auront un service régulier, un départ à peu près quotidien pendant la belle saison. Leur vitesse prévue est de 54 kilomètres à l'heure.

M. Quinton a informé les sénateurs que, d'après les renseignements particuliers puisés aux meilleures sources, le premier voyage aérien pourrait commencer dès les premiers jours de septembre de cette année.

Les Travailleurs de l'Etat

Paris, 5 juin. — Dans sa dernière journée, le Congrès des travailleurs de l'Etat a présenté les revendications suivantes :

1. — Retraite de mille francs pour tous les ouvriers ayant 25 ans de services et 50 ans d'âge ;

2. — Retraite proportionnelle après 15 ans de service. Ces retraites seraient reversibles sur les veuves et les orphelins.

Le Congrès a décidé en outre d'organiser une réunion de fonctionnaires pour examiner la question du statut.

Explosion d'une poudrière en Autriche

Vienne, 5 juin. — D'après des informations de Cracovie, une poudrière aurait sauté ce soir aux environs de cette ville.

Des pilliers de fenêtres auraient été brisées dans la ville.

Le bruit court qu'il y aurait plusieurs morts.

On n'a jusqu'ici aucune confirmation authentique à ce sujet.

La Grève des Inscrits

DES GREVISTES ETEIGNENT LES FEUX DE L' « EMIR » ET DE L' « ISLY ». — QUATRE ARRESTATIONS.

Marseille, 5 juin. — Un incident s'est produit la nuit dernière, qui donne à la grève des inscrits maritimes un caractère qu'elle n'avait pas eu jusqu'ici.

En prévision du très prochain départ de deux de ses navires, la Compagnie de navigation mixte avait fait allumer hier soir les feux centraux de l' « Emir » et de l' « Isly ». Deux officiers mécaniciens, MM. Delprat pour l' « Isly » et Camoin pour l' « Emir », étaient de quart à bord, chacun avec un gardien.

Une soixantaine de grévistes, qui avaient appris ces départs, arrivèrent au quai Aux-Forges où sont amarrés l' « Emir » et l' « Isly ». Un groupe d'entre eux monta, dit-on, à bord de chaque bateau et tira hors des fourneaux le charbon, éteignant ainsi les feux.

Le brigadier de police Bianchi avait été avisé de ces deux incidents. Il arriva bientôt avec de nombreux gardiens de la paix qui arrêtèrent une quinzaine d'inscrits.

Ceux-ci ont été conduits à la permanence et interrogés par M. Berthe, commissaire de police de service. Ils nient être les auteurs de cet acte de sabotage. Le citoyen Buttery, au nom de ses camarades arrêtés, protesta avec énergie contre la mesure dont ils étaient l'objet et que rien ne justifiait ; « ils faisaient, dit-il, une ronde sur les quais et ne pensaient même pas à monter à bord des navires ».

Les quinze grévistes ont été présentés ce matin au petit parquet présidé pour la circonstance par M. Brousse, procureur de la République.

Après interrogatoire, quatre d'entre eux ont été maintenus en état d'arrestation. Ce sont : Mathieu Graziani, Lucien Creccioni, Jean Creccioni et J.-B. Alphonsi. Ces derniers ont été formellement reconnus par M. Camoin, officier de quart sur le paquebot « Emir ».

A la réunion tenue cet après-midi par les inscrits maritimes, un officier mécanicien ayant déclaré que si les inscrits maritimes avaient organisé un referendum, la majorité n'aurait pas été pour la grève, de violentes protestations se sont produites.

Après une vive discussion, un ordre du jour acclamant de nouveau la grève a été voté.

Le vapeur « Mitidja », de la compagnie mixte, est parti ce soir pour Tunis avec des inscrits.

Deux navires armeront demain avec des marins de l'Etat.

On estime que la grève des inscrits touche à sa fin.

AU HAVRE

Le Havre, 5 juin. — Les tentatives faites pour entraîner les équipages à se mettre échoué.

Les quelques chauffeurs qui n'étaient pas à leur poste hier, sont rentrés ce matin et on peut dire que, d'une façon générale, tous les effectifs sont au complet dans notre port.

L' « Amiral-de-Genouilly », de la Compagnie des Chargeurs réunis, a effectué son départ hier en bon ordre et la « Savoie » retenue par une petite avarie de machine, partira lundi matin.

La population et la majeure partie des inscrits manifestent des dispositions défavorables à la grève et aux grévistes.

Les délégués de Saint-Nazaire et de Marseille sont repartis.

Dernières Nouvelles REGIONALES

Le crime d'Oudezeele

L'état du garde est toujours grave

L'état du garde champêtre Vannobel, frappé jeudi après-midi de 16 coups de couteau par le fraudeur Terpynck, ne laisse pas que d'être inquiétant.

Dans la matinée de samedi le bruit courut que le meurtrier avait été arrêté par deux douaniers et que son arrestation avait été très mouvementée. L'on disait même que l'un des douaniers avait été frappé de deux coups de couteau par Ternynck.

Renseignements pris, cette nouvelle était inexacte. Voici ce qui s'était passé :

Deux douaniers d'Houtkerque avaient arrêté un fraudeur quelconque qui s'était rebellé.

Deux inspecteurs de la brigade mobile de Lille, MM. Lisier et Demeister, sont venus enquêter à Oudezeele.

D'après certains habitants du village, le meurtrier serait caché chez un des fraudeurs du Rivelt. Jusqu'à présent, rien n'est venu confirmer ces dires. En tous cas, la chose donne à réfléchir le recel de malfaiteur étant punissable de 3 mois à 2 ans de prison.

A DOUAI

Le drame de la caserne Durutte

L'état de l'artilleur blessé d'un coup de feu par un de ses camarades est resté stationnaire

Le drame qui s'est déroulé au 15e d'artillerie et dont nous avons parlé hier continue à faire l'objet de toutes les conversations à Douai.

L'état de Patté, le canonnier blessé par un coup de carabine, reste stationnaire et les médecins qui le soignent ne peuvent encore se prononcer.

Pour ce qui est de Cajetan, il est maintenant à peu près établi qu'il commit un enfantillage et rien de plus.

Il entretenait, nous a-t-il été dit, avec Patté, des rapports tout amicaux et jamais on n'eut à lui reprocher le moindre acte de violence.

Enfin, enregistrons, à titre documentaire, une nouvelle qu'il nous a été impossible de contrôler, ceux qui pourraient parler restant obstinément muets : Un des supérieurs de Cajetan aurait été sévèrement puni pour n'avoir pas pris ou fait prendre les mesures réglementaires dès la rentrée des hommes, c'est-à-dire fait visiter mousquetons et cartouchières.